

LES JEUNES

REVUE OFFICIELLE DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

RETOUR SUR

**LES ASSISES
DE PRINTEMPS**

LIGUES REGIONALES
A chacun son rythme

NUTRITION
Alimenter les jeunes

SPORT



**ART@
DE VIVRE!**





01

ÉDITO

02

LES ÉCHOS

- Les événements sportifs et culturels des derniers mois, 3 questions à, l'agenda et le carnet

08

HOMMAGE

- Robert Pringarbe
Un grand dirigeant nous a quittés

10

VIE FÉDÉRALE

- Retour sur un Doubs week-end fédéral...
- Réforme territoriale, l'organisation des fédérations

14

REPORTAGE

- Ligues régionales, à chacun son rythme

18

DOSSIER

- Alimenter les jeunes
- Jeunesse et prévention, ça va de pair...

22

FORMATION

- Se former au sport-santé

24

VIE ASSOCIATIVE

- AD'aptez-vous

26

ACTIVITÉS

- Le retour du bâton

28

JURIDIQUE

- Les manifestations FSCF, elles assurent !

30

HISTOIRE

- L'histoire des premières activités

28

RENCONTRE

- SoLeader un jour, SoLeader toujours...

Rejoignez-nous

 /laFSCF

 @LA_FSCF

www.fscf.asso.fr



UNE SAISON FLORISSANTE



CHRISTIAN BABONNEAU
Président général de la Fédération
Sportive et Culturelle de France

Le printemps est traditionnellement la période des rencontres fédérales où se côtoient les jeunes et les moins jeunes dans des activités pratiquées collectivement dans le respect du projet éducatif.

Le printemps, c'est aussi celui des Assises nationales, le second grand rassemblement institutionnel annuel après le congrès fédéral.

Cette année, les Assises ont mis en lumière le terrain, ses acteurs et ses actions. Les innovations en cours ont démontré une nouvelle fois la richesse de notre engagement, celui des jeunes avec la session « SoLeader », des commissions nationales avec le projet « Rugby à 5 » et de nos territoires avec les « Labels » et le concept « ATOUTFORM' ». Les grands dossiers de la formation et de la réforme territoriale y ont été également largement évoqués.

Assurer la formation de nos dirigeants associatifs, les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités face à une professionnalisation de plus en plus contraignante, détecter et mobiliser de nouvelles compétences, tels sont les grands challenges de demain pour permettre à la fédération d'avancer, mieux armée, pour encadrer les jeunes et surtout les garder, assurer son développement et garantir sa pérennité.

C'est un travail important, en appui des ambitions légitimes que nous pouvons avoir.

Pour s'inscrire dans la durée sans renier son passé et ses origines, la fédération doit s'adapter aux réalités et aux enjeux du temps présent. La nouvelle organisation territoriale de la République en treize grandes régions et le partage des compétences entre les collectivités doivent faire l'objet d'une attention particulière de toutes les instances fédérales. Dès maintenant, des pistes de réflexion doivent être explorées pour définir une stratégie de notre représentation à tous les échelons du territoire.

C'est une condition indispensable à une vie associative dynamique, ancrée dans la nouvelle géographie politique.

Tels sont les défis que nous devons relever pour avancer ensemble et progresser !

Avant de terminer, je veux rendre hommage à un grand serviteur de la fédération et du mouvement sportif et associatif disparu le 9 avril, Robert Pringarbe.

Merci, Monsieur, et chapeau pour l'ensemble de votre œuvre, pour la jeunesse de France et d'ailleurs !

Christian Babonneau

Édité par la Fédération Sportive et Culturelle de France
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 • DURÉE
ILLIMITÉE

Siège social : 22 RUE OBERKAMPF - 75011 PARIS
TÉL : 01 43 38 50 57 • FAX : 01 43 14 06 65
WEB : WWW.FSCF.ASSO.FR
EMAIL : FSCF@FSCF.ASSO.FR

Représentant légal : CHRISTIAN BABONNEAU,
PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Directrice de la publication : GLADYS BÉZIER
Rédactrice en chef : MARION LACROIX
Rédactrice en chef adjointe : LINE LOUVEAU
Comité de rédaction : CHRISTIAN BABONNEAU,

JEAN FOURNIER, PHILIPPE BLANC, GLADYS BÉZIER,
LAURENCE SAUVEZ, MARION LACROIX ET LINE
LOUVEAU

Relecture : PHILIPPE BLANC, CLAUDE SCHMIT ET
JEAN-MARIE JOUARET

Crédits photos : FSCF, MARION LACROIX, LINE
LOUVEAU, ISTOCK ET FOTOLIA

TIRAGE 7000 EXEMPLAIRES • DÉPÔT LÉGAL AOÛT 2007
Abonnement annuel : 15 EUROS
ABONNEMENT@FSCF.ASSO.FR

Numéro de commission paritaire : 0419G84322

Maquette et exécution : COMQUEST
7 BD DU MARÉCHAL JUIN - 91370 VERRIÈRES LE
BUISSON
TÉL : 01 69 30 29 29 • FAX : 01 69 30 29 07
WEB : WWW.COMQUEST.FR

Impression : CENTR'IMPRIM
RUE DENIS PAPIN - ZI «LA MOLIERE» - BP 16
36101 ISSOUDUN CEDEX
TÉL : 02 54 03 31 32
FAX : 02 54 03 31 31
WEB : WWW.CENTRIMPRIM.FR



L'AGENDA

Les 13 et 14 juin :

- Finales nationales U15 et U17 de football à Saint-Genest-Malifaux (42)
- Finales nationales vétérans de football à Questembert (56)
- Championnat national de tir à l'arc à Brumath (67)
- Championnat national par équipes de gymnastique masculine à La Motte Servolex (73)
- Championnat national 3 de gymnastique rythmique et sportive à Pontarlier (25)

Les 20 et 21 juin :

- Finales nationales U9, U11 et U13 de football à Anglet (64)

Les 27 et 28 juin :

- Championnats nationaux de boules lyonnaises à Curbans (05)
- Championnat national par équipes de gymnastique féminine, catégorie F-F1 à Saint-Sébastien-sur-Loire (44)
- Championnat national par équipes et duos de twirling à Mézériat (01)

Les 4 et 5 juillet :

- Championnat national par équipes de gymnastique féminine, catégorie F2-F3 à Seyssuel (38)

À UN POINT DE L'OR



Le week-end du 1er mai se déroulaient à la Halle Carpentier de Paris, les finales de Coupe de France de Basket-Ball organisées par la FFBB. Annabelle Vignaud, représentait sa région (Aquitaine) et la FSCF au Challenge Benjamins et termine sur la deuxième marche

du podium après une finale très disputée.

Annabelle était en première position à l'issue des épreuves, à égalité de points avec sa rivale des Pays-de-Loire. Il y a donc fallu disputer une belle sur l'épreuve Tony Parker. Annabelle a réalisé un score de 9 points, un de moins que la seconde prétendante au titre Clémentine. La jeune basketteuse FSCF termine donc à la deuxième place de l'édition 2015 du Challenge Benjamin(e)s.

Rendez-vous la saison prochaine pour peut-être décrocher l'or... En effet, Annabelle sera encore dans la catégorie Benjamin(e)s l'an prochain.



LE LOGO COCORICO

Mardi 14 avril 2015, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a présenté sa nouvelle identité visuelle. Un symbole qui marque le compte à rebours jusqu'aux Jeux Olympiques de Rio en 2016 mais aussi la candidature de Paris à l'organisation de la compétition en 2024.

Le logo du CNOSF n'avait pas changé depuis 1998. 17 années

ont passé, il était donc temps de remettre ce symbole au goût du jour. La volonté première était de remettre le coq au cœur du logo pour l'équipe de France olympique. Au-dessus des traditionnels anneaux olympiques, un coq dessiné en lignes déliées va refaire son apparition sur les tenues des athlètes français. «La nouvelle identité porte les valeurs de l'esprit olympique,

tout en incarnant la fierté et l'ambition sportive française dans les grandes compétitions olympiques des délégations françaises sur les prochaines Olympiades», a déclaré Antoine Tremblot, directeur de la création du cabinet qui a réalisé la nouvelle identité visuelle.

LES STAGES, UN MOYEN DE CAPITALISER POUR L'AVENIR



Le décret 2015-284 du 11 mars 2015 est venu définir les modalités de la prise en compte des périodes de stages par la sécurité sociale dans le cadre de l'assurance vieillesse. Cette dernière, plus communément appelée « régime des retraites

» est un système assurant le revenu aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite, calculé en fonction de leurs cotisations passées.

Les étudiants et élèves effectuant des stages donnant lieu à gratification (plus de 2 mois) peuvent demander à ce que ces périodes soient prises en compte par le régime général de sécurité sociale dans le cadre de l'assurance vieillesse.

Le stage effectué dans une même entreprise, administration publique, assemblée parlementaire, assemblée consultative, association ou au sein de tout autre organisme d'accueil ouvre donc droit à la validation d'un trimestre d'assurance.

La demande doit être formulée dans un délai de deux ans à compter de la date de la fin du stage et comporter les men-

tions et les pièces justificatives permettant de l'identifier et de déterminer les périodes de stage ainsi qu'une copie de la convention et de l'attestation de stage. Elle est à adresser à la caisse chargée de l'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale dans le ressort de laquelle se trouve la résidence de l'assuré.

LE RENDEZ-VOUS **INCONTOURNABLE** DU TENNIS DE TABLE

La 18ème édition des Coupes Nationales «Challenge Robert Lecuyer», s'est déroulée les 18 et 19 avril 2015 au complexe Multisports de Gerstheim (67). Organisée conjointement par le Cercle St Denis de Gerstheim et la FSCF, cette compétition a vu la participation de 98 joueurs issus des délégations du Nord, du Val-de-Marne, de la Lorraine et de l'Alsace.

La nouvelle formule de jeu par équipe est très prisée par l'ensemble de joueurs. Chaque équipe est composée de 2 joueurs, ces derniers devant jouer 2 simples et un double, dans leur catégorie et ceci contre toutes les autres délégations. Le Cercle Saint Denis de Gerstheim a été très honoré de la présence de Christian

Babonneau, président général de la FSCF, du responsable de la commission nationale du tennis de table FSCF, Jean-Pierre Dittly, du président de la ligue Alsace, Jean-Marie Wintz, du président de la commission départementale, Luc Herrmann et du responsable régional de tennis de table, Michel Engel sans oublier l'adjoint au maire, Joëlle Wohlschlegel, représentant la commune de Gerstheim. Il faut également associer à ces dirigeants, tous les partenaires, les responsables des délégations ainsi que l'informaticien Didier Doreau.

Cette compétition regroupait toutes les catégories, des poussins aux vétérans, hommes et femmes. Avec des rencontres âprement disputées, il faut sou-



ligner le fair-play, la convivialité et le bon déroulement de cette épreuve. L'Avant-Garde du Rhin (AGR), vainqueur des deux dernières éditions, a réussi la passe de trois et remporté définitivement ce challenge, malgré la bonne résistance des quatre délégations, venues en nombre

pour contester cette domination alsacienne. Les nombreux spectateurs ont pu apprécier à leur juste valeur les performances de chaque participant. Les récompenses, bien méritées, ont été distribuées par le président général de la fédération et les personnalités présentes.

CAMP **FICEP** 2015



Cette année, le Camp FICEP se déroulera du 26 juillet au 1er août 2015 en Autriche, à Niederöblarn. La découverte des différentes cultures et le vivre ensemble constituent les éléments centraux du camp des jeunes FICEP. La communauté internationale, constituée d'environ 150 jeunes âgés de 14 à 17 ans et venant de tous les pays, est réunie pour vivre des moments inoubliables et partager des expériences sans précédent. Le programme proposé par la Sportunion, fédération autrichienne organisatrice de l'édition 2015, s'articule autour d'activités culturelles, sportives et sociales : programme sportif, ateliers créatifs, visites, soirées à thème, réflexion en groupe, etc.

■ Informations sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr

LE CRÉDIT MUTUEL **PARTENAIRE** DE NOS ÉVÉNEMENTS

Le Crédit Mutuel, partenaire officiel de la FSCF, permet d'aider chaque année les organisateurs des manifestations grâce au Kit Événement. Un kakémono et une banderole sont offerts à l'ensemble des organisateurs ainsi que diverses fournitures, pour accueillir au mieux tous les participants. La fédération soutient les organisateurs d'événements et les invite à se rapprocher des différents bureaux du Crédit Mutuel en région.

Rendez-vous sur le site associathèque, site internet d'informations et de services édité par le Crédit Mutuel, qui accompagne au quotidien les acteurs du monde associatif : www.associatheque.fr



3 QUESTIONS à



Patrice Ferraina, Directeur commercial et marketing France GYMNOVA

POURQUOI GYMNOVA EST PARTENAIRE DE LA FSCF ? QUEL SENS DONNER À CE PARTENARIAT ?

GYMNOVA partage depuis plus de 30 ans des valeurs semblables à celles véhiculées par la FSCF notamment la passion de la gymnastique et le respect de l'intégrité physique des gymnastes. Aujourd'hui, un engagement par convention a été renouvelé pour une durée de 3 ans. GYMNOVA est ainsi le fournisseur officiel des compétitions nationales FSCF à travers toute la France.

Ce sont de solides relations humaines qui se sont construites durant toutes ces dernières années.

Le cœur du partenariat repose sur la mise à disposition de matériel pour l'organisation de manifestations gymniques pour rendre accessible la pratique de la gymnastique au plus grand nombre. Les conditions sont réunies pour permettre de travailler en étroite collaboration afin de porter le développement de cette activité gymnique.

GYMNOVA SERA FOURNISSEUR OFFICIEL DES PROCHAINS JO DE RIO. QU'EST-CE QUE CELA REPRÉSENTE DE CONTRIBUER À UNE TELLE EXPÉRIENCE ?

Comme pour les JO de Londres, Rio va être l'occasion de travailler sur le rayonnement international de la marque. C'est un symbole fort qui montre au monde entier le niveau de performance et de qualité des équipements GYMNOVA. Cet événement illustre notre capacité à mener un projet collectif qui va permettre à l'entreprise de vivre un temps fort.

Les Jeux Olympiques de Londres nous ont permis de franchir une étape déterminante en passant d'une reconnaissance nationale à une reconnaissance internationale. Aujourd'hui, le ROCOG (comité d'organisation des JO

de Rio en 2016) renouvelle sa confiance en nous sélectionnant. GYMNOVA mettra à disposition tous les praticables de gymnastique artistique et rythmique ainsi que les barres asymétriques.

UNE NOUVELLE GAMME DE MODULES ADAPTÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A ÉTÉ DÉVELOPÉE ; EST-IL IMPORTANT POUR VOUS D'ÊTRE IMPLIQUÉ DANS CE DOMAINE ?

Notre but est de rendre accessible la pratique d'une gymnastique adaptée pour permettre à des personnes en situation de handicap de retrouver ou d'acquérir des réflexes de la vie quotidienne. C'est également l'occasion d'accompagner les clubs souhaitant développer ce type d'activité gymnique. Cet ensemble de modules mousse permet de rendre aux personnes en situation de handicap une certaine liberté de mouvement.

Les modules handi-gym sont nés de la volonté de compenser de nombreux handicaps en favorisant le développement psychomoteur des enfants comme des adultes.

61 MILLIONS D'EUROS POUR LE SERVICE CIVIQUE



Les fonds ont été débloqués par décret suite à l'avis favorable de la commission des avances du Sénat, qui estime qu'il y a urgence « au regard de la nécessité pour l'Agence du service civique (ASC) d'adopter un budget rectificatif lui permettant de délivrer des agréments à de nouveaux opérateurs d'accueil dans des délais compatibles avec l'atteinte de la cible fixée par le gouvernement ». Les crédits initialement prévus, de 148,6 millions d'euros, ne suffisent pas à couvrir les nouveaux besoins ; le dispositif du service civique devant concerner 70 000 volontaires cette année alors que 45 000 sont budgétisés. Par ailleurs, la réserve de précaution associée à la subvention de l'ASC a été « dégelée » début mars pour un montant de 11,8 millions d'euros.

La FSCF ainsi que ses structures déconcentrées disposent d'un agrément national permettant à toutes les associations affiliées d'acquérir un jeune volontaire.

Tout sur le service civique : www.service-civique.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE RESPONSABILITÉS FÉDÉRALES

Un séminaire d'accompagnement à la prise de responsabilités fédérales aura lieu du 25 au 27 septembre 2015 à Lyon.

Les objectifs de ce séminaire sont multiples : accompagner le renouvellement des dirigeants fédéraux, des ligues et comités départementaux, mobiliser les nouveaux talents, les nouvelles compétences et bonnes volontés, qui constitueront les comités directeurs et les commissions de nos ins-

tances territoriales, encourager, valoriser, accompagner et faciliter l'engagement des futurs dirigeants FSCF et enfin, actualiser et consolider la formation des dirigeants actuellement en fonction.

Plus d'informations sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr



LE BAFA CITOYEN

Dans le département de la Seine-Saint-Denis (93), les jeunes financent leur BAFA-BAFD grâce à des heures d'engagement volontaire.

Mercredi 8 avril 2015 à Villepinte (93) était organisé le salon Mode d'Emploi. La Fédération Sportive et Culturelle de France y participait pour proposer des formations BAFA-BAFD, formations qui permettent de devenir animateur et/ou directeur de centres de loisirs. Un moment privilégié pour Said Benrahmoune, coordinateur BAFA-BAFD à la FSCF qui travaille depuis trois ans avec Caroline Landreau, chef de service information et engagement

jeunesse à la municipalité sur le BAFA citoyen.

Sur les trois étapes du diplôme, deux sont payantes. Alors évidemment, la première inquiétude pour les futurs stagiaires, c'est le coût. Pour pallier cela, le Conseil général de Seine-Saint-Denis finance la formation à hauteur de 20%. De son côté, la mairie de Villepinte et le Point Information Jeunesse (PIJ) ont mis en place l'engagement volontaire dans les associations caritatives de la ville. Concrètement, contre 140 euros (2 fois 70 euros, ce qui correspond aux deux étapes payantes) et 70 heures d'engagement volontaire dans les associations qui

en ont besoin, la municipalité prend en charge le financement du diplôme. De son côté, le PIJ voit plus loin. «A partir de septembre 2015, 150 heures d'engagement volontaire seront mises en place avec des temps de réunions collectives sur des thèmes variés. L'objectif est de créer une cohésion de groupe entre les jeunes qui participent au programme et aussi de réanimer la citoyenneté», explique Caroline Landreau.

Plus d'informations sur le site du PIJ de Villepinte : www.ville-villepinte.fr



EN AOÛT, TOUS SUR LES PLANCHES...



La Fédération Sportive et Culturelle de France propose trois stages de théâtre du 16 au 22 août 2015 à Viscomtat (63) :

- Stage formation à l'animation théâtrale (AF1 - première partie)
- Stage de direction d'acteurs (AF1 - deuxième partie)
- Stage de mise en scène et dramaturgie (AF2).

Trois stages sont ouverts à tous les acteurs du théâtre amateur ayant une expérience théâtrale, porteurs d'un projet d'atelier et d'animation ou qui sont déjà en situation d'animation et recherchent de nouveaux outils, qui ont besoin de structurer leur démarche ou simplement de se ressourcer (17 ans minimum). Ces stages font partie d'un cursus de formation fédéral pour la délivrance du Brevet FSCF d'animateur d'atelier théâtre. Chacun d'eux peut toutefois être suivi indépendamment des autres, par ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire dans le cursus.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service formation : formation@fscf.asso.fr

L'ÉVEIL FAIT SA FÊTE !

Le week-end du 18 et du 19 avril se déroulait la fête de l'Éveil de l'enfant ; le samedi en Bourgogne et le dimanche en Franche-Comté. Plus de 200 enfants âgés de 2 à 7 ans se sont succédés pour participer à des ateliers variés : coloriage, maquillage, musique pour le côté artistique, hockey, football, pétanque et athlétisme pour le côté sportif. Dans

l'optique de rendre toutes ces activités ludiques, deux thèmes ont servi de fil rouge : Les Globe Trotters et Recycler pour un meilleur futur. Ces rencontres, organisées par des bénévoles compétents et enthousiastes, sont un moyen de faire connaître l'activité en région et d'échanger entre association les bonnes pratiques.



DÉCLARATION EN LIGNE À LA SACD

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) est une société de gestion collective des droits d'auteurs créée en 1777 à l'initiative de Beaumarchais. Elle a été la première à faire valoir les droits des auteurs et compositeurs des arts dramatiques. La SACD gère les répertoires du spectacle vivant (le théâtre, la musique, l'opéra) et de l'audiovisuel (courts et longs métrages, séries).

Le nombre important de techniques d'exploitation des œuvres dramatiques nécessite la mise en place d'une gestion collective des droits d'auteurs.

Les auteurs et compositeurs qui adhèrent à la SACD, apportent leurs droits et sont assurés du contrôle de l'exploitation de leurs créations.

La SACD a donc pour mission de collecter et de répartir les droits d'auteurs entre ses membres. Par ailleurs, la SACD apporte un soutien moral et financier aux auteurs, les représente auprès des organismes sociaux et soutient la création et la diffusion des arts dramatiques.

Les activités culturelles, notamment le théâtre, font partie des activités privilégiées par les adhérents de la FSCF. Compte tenu

du nombre important de représentations amateur, la SACD a procédé à une réforme de la gestion et de la tarification des autorisations.

Compte tenu du nombre important de représentations amateur, la SACD a procédé à une réforme de la gestion et de la tarification des autorisations. Depuis la fin de l'année dernière, un service en ligne dédié aux amateurs est disponible. Il permet d'accéder aux catalogues d'œuvres, d'obtenir l'autorisation de représentation et de régler la facture correspondante en ligne (avec une re-

mise de 10%). Pour les œuvres indisponibles sur ce service, les modalités de demande d'autorisation restent les mêmes.

Les activités culturelles, notamment le théâtre, font parties des activités privilégiées par les adhérents de la FSCF. Celle-ci a signé un protocole d'accord avec la SACD qui permet aux associations affiliées à la FSCF de bénéficier de tarifs réduits pour obtenir les autorisations de représentations.

■ consulter le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr

DES SÉJOURS À LA PORTÉE DE TOUS, C'EST POSSIBLE !



La Ligue du Lyonnais de la FSCF et l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances), dont la mission est de développer l'accès aux vacances pour le plus grand nombre, s'associent pour permettre aux retraités de s'évader et de changer d'air lors

de divers séjours. Cette année, la ligue du Lyonnais propose de partir du 26 Septembre au 3 Octobre, à Borgo, commune de la Haute-Corse d'environ 8000 habitants, située aux portes de Bastia. Le séjour est de 8 jours et 7 nuits

et comprend la pension complète, les activités en journée, les ateliers proposés par la FSCF, les animations en soirée, les excursions, le transport dans le cadre des excursions prévues durant le séjour et le transfert à l'arrivée et au retour.

Attention, le transport du domicile au lieu de séjour reste à votre charge. Toutes les conditions sont réunies pour que vos vacances soient inoubliables. Réservez vite, le séjour est limité à 22 places !

■ Renseignements et inscription: fscf.lyonnais@9online.fr

S'INITIER AUX PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES



A partir de 15 ans, ouvertes à tous sans compétence particulière, les initiations aux pratiques vocales, théâtrales ou encore aux techniques plastiques auront lieu à Gorges du 6 au 11 juillet 2015.

Au programme : des temps de pratique par activités ou en partage, autour d'une seule activité ou plusieurs, pour apprendre à s'exprimer selon l'activité choisie, au travers de la voix, du papier ou de ses gestes. Toujours encadrées par des professionnels, ces initiations seront l'occasion de développer ses capacités à appréhender l'espace, ou encore d'apprendre à appliquer son interprétation stylistique !

■ Toutes les informations sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr

LE CARNET

Décès

Robert PRINGARBE nous a quittés le 9 avril 2015 et la Fédération Sportive et Culturelle de France présente toutes ses condoléances à sa famille. Un hommage à ce grand homme du monde sportif figure en page 8 et 9 de ce magazine.

Maurice COURDIER est décédé le 8 mai 2015 à l'âge de 86 ans. Il était membre de l'association la Saint Rémy de Vittel. Grande figure de la gymnastique féminine de Lorraine, il fut un temps membre de la commission nationale.

Naissance

Raphaël est né le 21 avril 2015 et pèse 4,060 kilos. Félicitations à Lorie Kalacsan-Migneau, membre de la commission nationale des danses et au papa de ce petit garçon.

ID D'AVENIR EST EN MARCHÉ



SoLeader, ce n'est pas qu'un séjour, ce sont des projets qui mûrissent et qui aboutissent. Partant du constat qu'il n'existait pas de groupe où les jeunes de la fédération puissent échanger, débattre et conduire des projets, un noyau d'irréductibles a mis en place le réseau ID d'Avenir (Inspiration Dynamique d'Avenir).

Souhaitant s'investir dans le fonctionnement fédéral, les objectifs sont multiples: former un réseau de jeunes licenciés à la FSCF, favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de projets dynamiques en mettant à profit la diversité des ressources présentes sur l'ensemble du territoire, accompagner la mise

en œuvre des projets solidaires en favorisant le lien social dans le respect de soi, des autres et de l'environnement, encourager la prise de responsabilités par la formation et l'investissement de tous, à différentes échelles. Le groupe est constitué des jeunes bénévoles, dirigeants et techniciens.

Pour rejoindre le réseau ID d'Avenir et/ou avoir des informations complémentaires, contacter idaavenir@fscf.asso.fr

LA BOULE LYONNAISE ADAPTÉE À TOUS

Mardi 21 avril au boulodrome du club Boule d'Orbitelle avait lieu une compétition de boule lyonnaise, sous la direction de Jean-Paul Volozan, licencié FSCF, assisté de Jacques Flandin, membre de la commission nationale Boules Lyonnaises, Jean-Marc Millischer, président du club et de Christiane Burle, présidente régionale de la Fédération Française de Sport Boules.

30 jeunes des foyers de La Ciotat, Aix-en-Provence et Marseille étaient présents à la compétition sport adapté Boule Lyonnaise. Ce fut une réussite, à travers des ateliers bien réalisés, ou les participants étaient

très satisfaits de la journée passée. L'encadrement fut parfait notamment grâce à Laurence Volozan venue de La Ciotat avec ses jeunes.

C'est dans une très bonne ambiance que, la compétition terminée, nous avons assisté à la lecture du classement des 6 groupes, soit un classement individuel par groupe. Les prix offerts par la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur et son président Charles Agenet furent très appréciés.

Rendez vous le 25 Juin à La Ciotat où 100 Jeunes seront en compétition.



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



L'assemblée générale de la FICEP s'est tenue le samedi 11 avril 2015 à Brno (République Tchèque) et a réuni des représentants d'Allemagne, d'Autriche, de Roumanie, de Slovaquie, de République tchèque et de France.

En préambule de cette assemblée un hommage appuyé a été rendu à Dietmar Heeg, aumônier allemand et à Robert Pringarbe, récemment disparu, qui a exercé la fonction de secrétaire général de la FICEP durant 37 années. Cette assemblée générale a vu

le renouvellement des membres dirigeants de la FICEP avec la réélection de Gerhard Hauer (Sportunion Autriche) à la présidence de la FICEP, l'élection de Anne Cordier (FSCF) aux fonctions de vice-présidente et trésorière, de Rainer Rösslhuber (Sportunion Autriche) au secrétariat général et de Laurence Munoz (FSCF) en qualité de secrétaire générale adjointe. Ladislav Kotik (OREL République Tchèque) a par ailleurs été nommé expert au développement international. Au niveau des commissions, Manfred Castor (DJK Allemagne) continuera à assumer la prési-

dence de la commission sportive, Claudiu Roznovsky (Roumanie) prend en charge la commission jeunes et le poste de président de la commission pastorale n'a pas été pourvu pour le moment. Enfin, cette assemblée générale FICEP a été l'occasion d'honorer Jean Vintzel, le président d'honneur de la FSCF qui a décidé de mettre fin à ses fonctions de vice-président. L'épingle d'or de la FICEP lui a été remise en signe de reconnaissance de ses nombreuses années d'engagement à l'international.

UN GRAND DIRIGEANT

NOUS A QUITTES

Né à Rouen le 23 février 1921 et arrivé à Paris en 1928, Robert Pringarbe découvre le football au patronage Saint-Eustache puis l'athlétisme à Saint-Roch Sports à partir de 1937. Organisateur-né, il y prend rapidement des responsabilités et en 1942 contribue à regrouper les patronages des 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements au sein de l'Association sportive du centre de Paris. Pendant l'Occupation, il est membre du groupe de protection de la presse parisienne, et, après un séjour d'un an à Mannheim au Service du travail obligatoire, il participe, comme d'autres jeunes des patronages parisiens, à la Libération de Paris. Il prépare ensuite le diplôme d'expertise comptable.



LA FSCF

De 1949 à 1953, Robert Pringarbe préside la commission d'athlétisme de l'Union de la Seine de la Fédération sportive de France et est membre de la commission sportive fédérale. De 1949 à 1957 il est également secrétaire-délégué de l'Office municipal du sport du 1er arrondissement de Paris.

En 1954 il accepte le poste de secrétaire général de la FSF, où il succède à Armand Thiabaudeau, et le conserve jusqu'à sa retraite en 1986. Sa durée dans cette fonction lui permet de côtoyer cinq présidents : François Hébrard, Gilbert Olivier, Guy Fournet, Jacques Gautheron et Maurice Davesne.

Dès 1958, il donne la pleine mesure de ses talents d'organisateur, d'abord à l'occasion du soixantenaire de la FSF, célébré à Paris (18 000 jeunes, gymnastes et musiciens), ensuite à celle des matinées sportives et récréatives parisiennes, vite confiées à son adjoint Gérard Lollier. Après avoir rétabli la transparence sur les effectifs de la

fédération, la faisant passer d'un million de membres au nombre réel de licenciés, il l'engage sur la voie du modernisme et du renouveau en réorganisant les services. En 1965, il assure la défense des cadres et obtient le classement des diplômes fédéraux parmi ceux qui permettent l'enseignement du sport et de l'éducation physique contre rémunération. De 1965 à 1986 il développe une initiative de la Fédération française de football, appelée journées des capitaines, en créant les stages d'éveil aux responsabilités qui dotèrent la fédération de plus de mille jeunes cadres de 15 à 21 ans.

DIRIGEANT DU SPORT FRANÇAIS

Représentant la FSF au Comité national des sports, il entre au conseil d'administration en 1964 puis accède au secrétariat général le 29 mai 1966. Il devient alors un interlocuteur régulier du ministère des Sports et de son directeur Marceau Crespin qui l'incite à œuvrer avec Claude Collard à la fusion du CNS et du Comité olympique français (COF). Le projet aboutit en 1972 à la création du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) dont il assume le secrétariat général à partir du 1er mars. Il lance l'opération Sport pour tous en embauchant un chargé de mission, Martin Grunenwald, et en créant une commission dont la présidence est confiée à Nelson Paillou. En 1975 la création des comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) puis celle des comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) est largement due à son initiative. En 1998, lors de son départ du CNOSF, il est nommé secrétaire général honoraire sur proposition du président Henri Sérandour.

Particulièrement attaché à l'éthique sportive, au respect de l'individu et des règlements, il est vice-président du Comité français Pierre-de-Coubertin. Secrétaire général du Comité français pour le fair-play depuis 1975, il est l'instigateur de la fusion qui aboutit en 1983 à la création de l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play (AFSVFP) dont il est le premier président. Il est également très actif à l'Association de cogestion pour les déplacements à but éducatif des jeunes (COGEDEP) et à l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), organisant des accueils de jeunes japonais et les déplacements aux Jeux olympiques de 1960 à Rome et à ceux de Munich en 1972.

DISTINCTIONS

Robert Pringarbe est chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite et médaille d'or de la Jeunesse et des Sports. Le prix de l'éducateur et du dirigeant sportif de l'Académie des sports lui est décerné en 1988.

Au titre de ses multiples activités internationales, il est chevalier de l'Ordre du Mérite autrichien, du Mérite malgache, officier de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, de l'Ordre de Léopold II de Belgique et le Vatican lui a décerné le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre en 2013. La médaille lui a été remise le 19 juin 2014 par Mgr Brac de La Perrière à l'occasion de l'assemblée générale des Amis de la FSCF.



Remise de la médaille de l'Ordre de Saint-Sylvestre à Robert, le 19 juin 2014.

DIRIGEANT INTERNATIONAL

Au niveau international, il assume le secrétariat général de la Fédération internationale catholique d'éducation physique et sportive (FICEP) de 1954 à 1991. Dans ce cadre il représente le Vatican à la commission pour le développement du sport du Conseil de l'Europe.

De 1987 à 1995 le Comité international olympique (CIO) le charge de la solidarité et de la formation des cadres nationaux des fédérations olympiques pour l'Afrique

francophone. Il y effectue de nombreux déplacements et organise plusieurs missions de formateurs de cadres techniques et administratifs, à Madagascar en particulier.

Ce que ne dit pas cet impressionnant curriculum vitae, c'est son amour immense pour la fédération, et que, parmi ses mille qualités, il avait un gros défaut : il ne comprenait pas que les autres, à la fédération et en dehors, ne soient pas aussi honnêtes, aussi motivés, aussi scrupuleux et aussi désintéressés que lui. En ces temps de

dilettantisme et de petits arrangements entre amis, il eut souvent des motifs de déception ou de colère...

Grand journaliste et grand humaniste lui aussi, Jacques Marchand a écrit : *Robert a été, sur les terrains (et pas seulement ceux des patros) un compagnon, un animateur, le symbole du dirigeant catholique bien plus soucieux des autres que de lui-même, oeuvrant pour un sport plus fraternel, plus cohérent et plus responsable.*

Gilles Mourey et Jean-Marie Jouaret



61ème Congrès fédéral le 23 novembre 1974 dans les locaux de l'Association immobilière de l'Ecole Militaire et du Bon Conseil à Paris.

RETOUR SUR UN DOUBS

WEEK-END FÉDÉRAL...

C'est dans les locaux du Centre diocésain de Besançon que l'équipe de Marie-France Junod, présidente du comité départemental du Doubs, et de son homologue de la ligue Franche-Comté, André Bruchon, a pu faire apprécier, le temps d'un week-end (les 28 et 29 mars), leurs qualités d'hospitalité (déjà connues), à l'occasion de l'édition 2015 des Assises de printemps de la Fédération sportive et culturelle de France...

La vocation de ces dernières ? Rassembler toutes celles et ceux qui ont accepté de donner de leur temps et de leur compétence à la construction fédérale, autour du thème : « *Animateurs des activités et des territoires, tous acteurs du projet de développement* ».

Temps d'échanges, d'information, voire de formation, ces assises ont alterné séances plénières, ateliers et réunions «catégorielles» (présidents de ligues et de comités, responsables de commissions nationales, agents de développement), permettant ainsi d'effectuer un large tour d'horizon de l'actualité associative et fédérale et des problématiques qui se posent aux structures.

Une première approche en a été faite à travers l'évocation de plusieurs dossiers en cours : travaux du siège, démarches sur les partenariats, renouvellement de l'habilitation BAFA, processus d'adhésion groupée au CoSMoS, signature de la convention d'objectifs nationale, mise en place de « journées de découvertes de la vie associative », avancée du projet web, etc.

Puis les participants se sont répartis au sein de huit ateliers, afin d'échanger sur des thématiques aussi variées que : « Etre employeur », « Former à l'engagement associatif », « Accompagner le bénévole de demain », Rechercher des financements », « Valoriser les produits d'assurance », Communiquer par le web », « Recruter et fidéliser de nouvelles associations » et « Faire vivre le projet éducatif à travers des actions de solidarité internationales ».

Echanges encore, mais d'expériences cette fois-ci, avec les exposés relatifs à plusieurs innovations menées sur les territoires :

- «Accro d'air pur», projet lauréat du séjour Soleader, a pour ambition de faire descendre les activités gymniques dans la rue ;

- «Atout Form'», programme sport-santé créé par la Ligue du Lyonnais, mène de front pratique pour tous et accueil de publics fragilisés ;
- l'initiative de la commission nationale des pratiques artistiques et culturelles crée du lien social en associant maillage du territoire, découverte, sensibilisation, formation et valorisation ;
- «Tout en trois», permet d'utiliser la multi-activité existant au sein de la FSCF autour de la pratique de trois disciplines, sur trois temps forts, par équipes de trois, etc. ;
- le «Rugby à 5» se pratique sans contact, est accessible à tous et facile à mettre en œuvre ;
- enfin la nouvelle labellisation des associations, est destinée à s'inscrire dans une politique de qualité de la FSCF.

Avant de laisser le mot de la fin au Président général, rappelons qu'une courte assemblée générale ordinaire a permis d'adopter, à une très large majorité, les différents tarifs applicables sur la saison 2015/2016.

Les deux interventions de Christian Babonneau se sont articulées autour de trois thèmes principaux : le renouvellement des dirigeants, la professionnalisation des structures et l'adaptation de l'organisation territoriale.

« Nous sommes le présent de la FSCF mais nous savons tous que nous ne serons pas, pour toujours, son avenir. C'est une obligation pour chacun d'entre nous d'améliorer nos compétences, de nous ouvrir à d'autres et d'assurer notre relève ».



« Dans chacune de nos ligues, il nous faut détecter de futurs dirigeants et aller au cœur même de nos associations pour valoriser l'engagement bénévole et la vie associative ».

« A travers la création de postes d'agents de développement territorial grâce à l'aide de la Fondation TOTAL et le recrutement d'emplois d'avenir comme agents départementaux d'animation, l'ambition est aujourd'hui de couvrir l'ensemble du territoire. La professionnalisation de nos instances territoriales est un enjeu et un challenge formidables pour la FSCF ».

« L'objectif fédéral est clair ! Il s'agit d'adapter notre propre organisation territoriale à une nouvelle géographie politique. Nous pouvons exploiter ces changements institutionnels comme une opportunité de communication, de structuration et de développement. L'idée première est d'exister partout, où cela est possible, et dès que possible »!

En bref, « notre projet de développement fédéral, doit être porté par des femmes et des hommes, partout, au sein d'instances territoriales adaptées et performantes ».

Philippe Blanc



Durant l'atelier communication, les participants ont pu appréhender l'identité visuelle fédérale déclinée sur différents supports.



Les jeunes de SoLeader présentent leur projet « Accro d'air pur ».

L'ORGANISATION DES FÉDÉRATIONS

Après de long mois pendant lesquels l'attention a été focalisée sur le nouveau découpage des régions, la loi promulguée le 16 janvier 2015 a fixé à 13 le nombre de régions métropolitaines. Quels impacts la réforme territoriale aura-t-elle sur l'organisation du fonctionnement fédéral ? Point de situation...



Les années 2015 et 2016 vont connaître de grands bouleversements dans l'organisation territoriale de la République. Une très prochaine loi va venir déterminer les compétences de chaque collectivité territoriale : région, département, commune et établissements intercommunaux (au titre desquels les métropoles).

Le débat parlementaire sur la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) se conduit actuellement.

Ce projet de loi fait disparaître la notion de compétence générale pour les collectivités. Sont créés des domaines de compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités territoriales pour trois secteurs : la culture, le tourisme et le sport. Dans ceux-ci, les régions, les départements, les communes et les regroupements intercommunaux pourront intervenir de manière complémentaire sur les mêmes projets.

Les collectivités pourront convenir entre elles que l'une d'elles pourra être chargée pour un même domaine de l'instruction et de l'octroi d'aides et subventions.

La future organisation administrative régionale de l'Etat calquée sur les nouvelles régions n'est pas encore finalisée, mais elle ne pourra avoir d'autre objectif que de contribuer à la politique d'économie visée.

La pression sera à nouveau forte auprès des différents groupements, associations nationales ou fédérations nationales, afin qu'elles s'organisent en fonction des nouvelles régions administratives.

A LA FSCF

Par son seul aspect géographique, cette réforme territoriale aura des incidences sur l'organisation fédérale et celle des structures déconcentrées.

Chaque territoire des nouvelles régions devra faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas rompre les dynamiques existantes, tout en cherchant à favoriser la montée en puissance des réseaux.

Une réunion des ligues concernées par chaque nouvelle grande région se tiendra d'ici l'automne. Elle associera les présidents de ligue, de comités départementaux, les délégués aux relations territoriales et les conseillers techniques nationaux de ces régions.

La synthèse de ces réunions permettra à un groupe de travail de formuler des propositions au comité directeur.

Au-delà de l'organisation institutionnelle qui sera décidée d'établir pour accompagner les territoires face aux nouvelles collectivités, c'est aussi sur l'implication pour l'organisation des activités qu'il faut se pencher.

Il faudra conduire cette réflexion en interne afin d'adopter l'organisation la plus appropriée au développement des activités. Il est essentiel de le faire en cherchant à ce que cette évolution soit un atout pour le développement fédéral.

Gérard Briaud

LOI DU 16 JANVIER 2015

Entre le 4 janvier et le 1er juillet 2016, le conseil régional de chaque nouvelle région adopte une résolution unique comportant :

- 1° L'avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la région ;
- 2° L'avis au Gouvernement relatif à la fixation du chef-lieu définitif de la région ;
- 3° L'emplacement de l'hôtel de la région ;
- 4° Les règles de détermination des lieux de réunion du conseil régional et de ses commissions ;
- 5° Les règles de détermination des lieux de réunion du conseil économique, social et environnemental régional et de ses sections ;
- 6° Le programme de gestion des implantations immobilières du conseil régional.

L'INTERVIEW DE

PHILIPPE BANA

*Directeur Technique National de la Fédération Française de Handball depuis 1999.
Président de l'Association des Directeurs Techniques Nationaux (AsDTN) depuis 2004.*



LA RÉFORME TERRITORIALE QUI SE MET EN PLACE VA IMPACTER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF. EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES DTN, Y A-T-IL EU DES TRAVAUX DES RÉFLEXIONS ? QUELLES SONT LES ORIENTATIONS QUI S'EN DÉGAGENT ?

L'AsDTN a bien évidemment travaillé sur cette réforme pour analyser et comprendre les enjeux, les répercussions dans les fédérations, et ainsi permettre aux DTN d'être force de propositions.

Nous avons en effet – en tant qu'agents de l'Etat – à contribuer à la mise en œuvre de cette réforme, et notre positionnement nous permet de faire des allers-retours entre les réalités associatives et l'évolution des territoires. Pour les fédérations, cette réforme est un véritable « big bang », et il est important que nous puissions accompagner nos élus.

Le ministère nous questionne d'ailleurs régulièrement à ce sujet.

Avec le bureau de l'AsDTN, nous avons organisé début mars une soirée-débat pour nos collègues, avec notamment le témoignage de deux présidents de fédération, deux approches radicalement différentes.

Tout d'abord celle de Jean-Luc Rougé, président de la fédération française de judo, partisan de la rapidité, de l'innovation.

Proactif, il a déjà réorganisé les structures territoriales de sa fédération en fonction des nouvelles régions, avec des missions clairement identifiées, pour être opérationnel dès 2016.

Une autre approche est celle de Jean-Pierre Siutat, jeune président de la fédération française de basket-ball, également en charge pour le CNOSF des travaux sur le sujet, qui prône le contraire, c'est-à-dire de prendre le temps pour une mise en œuvre progressive des différents changements qui vont découler de cette réforme.

Dans les échanges qui ont suivi, les collègues ont souligné la difficulté et la complexité pour la plupart des fédérations de « coller » aux nouvelles régions, avec en corollaire la crainte du changement.

Un rapide sondage a permis de montrer que si une dizaine de fédérations était prête pour 2016, et une dizaine n'envisageait pas de bouger avant l'échéance de 2020, la majorité commençait à s'emparer de la réflexion pour se restructurer dans les deux ans, souvent en lien avec leurs échéances électorales.

ET AU SEIN DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HAND-BALL, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

La prise de conscience de la nécessité de s'atteler à la réflexion date du mois de janvier, suite à un échange que j'ai eu avec le président.

Nous avons travaillé au sein de la direction technique sur les différents échelons possibles, leurs prérogatives.

Le phasage est un peu difficile pour nous : il y a une AG ordinaire en mars 2016, et une AG électorale en mars 2017. Nous devons intégrer ces données pour nous organiser.

L'inquiétude des dirigeants se situe surtout au niveau de l'architecture qui sera mise en place et des conséquences qui

vont en découler : sièges des structures, emplois, positionnement des pôles (NDLR : structures pour le haut niveau).

Et des questions restent sans réponse pour le moment, notamment en lien avec les financements.

Un exemple : en Auvergne, pour chaque implantation de pôle, la région versait une aide de 50 000 euros. En Rhône-Alpes, aucune aide n'était versée. Qu'en sera-t-il dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ?

A l'assemblée générale, mi-avril, nous avons organisé le regroupement des nouvelles futures régions.

On s'aperçoit finalement que, si l'échelon fédéral paraît un peu « frileux », sur le terrain, dans les clubs les gens semblent ouverts, intéressés.

De toute façon, pour nous, c'est une nécessité de démarrer le processus, sinon c'est prendre le risque d'être irrémédiablement dépassé par les évolutions.

POUR CONCLURE, EN QUELQUES MOTS, QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS FAIRE PASSER ?

Il faut considérer cette réforme comme une opportunité pour les fédérations de se questionner et d'améliorer leur fonctionnement, leur structuration, leur gouvernance.

Propos recueillis par Laurence Sauvez

A CHACUN

SON RYTHME

Les ligues régionales sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de la FSCF. Un des objectifs de la mandature 2013-2016 leur est d'ailleurs directement dédié : avoir un chargé de développement dans chacune d'entre elles. La vitalité d'une région passe aussi par sa gouvernance et sa capacité à proposer un panel d'activités varié. La ligue Dauphiné/ Savoie/ Vivarais et la ligue Aquitaine ouvrent leurs portes et exposent leur fonctionnement à différents niveaux de progression.

« Notre engagement n'a de sens que s'il est porté par nos associations », la politique gouvernementale de Denis Veyret, Président de la ligue Dauphiné/ Savoie/ Vivarais est basée sur cette affirmation. Sur ce territoire, à « 300% FSCF », les associations sont au centre de chaque étape de développement.

La preuve en est qu'elles sont invitées chaque début de saison à participer à l'assemblée générale de la ligue.

Outre le fait de créer une proximité certaine, ce moment est un moyen de « remobiliser les troupes » souligne Denis Veyret. Cette journée est riche en formation des dirigeants, comporte des carrefours techniques ainsi que des séances statutaires. Un rassemblement d'environ 300 personnes qui donne le la pour l'année à venir autour du projet fédéral.

La ligue peut compter sur une gouvernance aux fondations solides. L'organisa-

tion veut que les présidents des quatre comités départementaux qui la composent soient également les vice-présidents de la ligue. Denis Veyret quant à lui en est à sa troisième mandature. Après plus de 12 ans passés à la présidence et accompagné de professionnels et de bénévoles engagés, il n'est pas prétentieux de dire que la ligue tourne bien.

Depuis 3 ans, le Dauphiné/ Savoie/ Vivarais (DSV) a encore franchi une étape dans son développement. En effet, lors de la saison 2012-2013, les responsables ont mis noir sur blanc un plan d'action valable jusqu'en 2016. Il s'agissait dans un premier temps d'avoir une réflexion commune sur l'organisation de la ligue. Depuis, chaque année possède un objectif. Pour 2013-2014, le travail s'est essentiellement fait sur les ressources humaines. Comme il est écrit dans le plan d'action, cette démarche doit permettre de passer d'un bénévolat gourmand en temps de présence à un bénévolat de compétences permettant à chacun d'apporter une contribution de qualité en un temps réduit. Cette saison, la finalité est

de mettre l'accent sur les bonnes pratiques à développer. Toutes ces actions ont été mises en place avec un seul et même but, augmenter de 2000 licenciés au terme de la mandature en 2016.

RASSEMBLER LES COMPÉTENCES ET LES GÉNÉRATIONS

L'impulsion de la ligue DSV est en parallèle due à l'arrivée depuis deux ans du chargé de développement Xavier Hannecart.

Ce poste, occupé à temps plein, est un atout majeur notamment sur les réflexions à mener sur le cœur de métier de la fédération à savoir les activités.

La nouveauté cette année, ce sont les responsables de pôles. Ces personnes, toutes bénévoles, ont pour mission de suivre l'avancée du plan de la ligue dans des domaines précis. Didier Gautier est donc en charge des activités, Jacqueline Velay quant à elle est responsable des relations extérieures et pour compléter cette équipe, Jonathan Collomb qui lui s'occupe du développement durable, de la santé et de la communication. Ce groupe rassemble des générations différentes avec des compétences et des expériences variées ce qui fait sa force. Il existe une réelle volonté d'intégrer les plus jeunes dans la vie de la ligue et de leur donner des responsabilités.

LA CULTURE DE L'ORGANISATION

« Nous sommes convaincus que l'organisation de rencontres régionales permet à notre ligue de créer une cohésion entre les associations de notre territoire. Ces com-



Les membres permanents de la ligue DSV.

pétitions régionales sont aussi un tremplin qui permet de pouvoir se positionner pour les événements nationaux ». Xavier Hannecart et toute l'équipe du DSV soutiennent les associations organisatrices d'événements. Ces rencontres sont bénéfiques pour l'image et la crédibilité de la fédération, pour leur aspect convivial mais également pour la dynamique et l'économie de la région. Pas moins de 2000 gymnastes se sont déplacés à Chambéry pour les championnats régionaux par équipe mixte. Sans compter leurs accompagnateurs et les juges de la compétition. Des manifestations de grande envergure qui ne peuvent être ignorées par les localités.

Ainsi, pour la saison en cours, quatre événements nationaux ont ou auront lieu en Dauphiné/ Savoie/ Vivarais. De quoi ravir les passionnés de gymnastique et de GRS !

LE PARI DE LA FORMATION

Axe de développement déjà engrangé auparavant, la demande des associations était telle que depuis cette année, un coordinateur emploi/formation a été embauché en temps plein ; ou devrait-on dire une coordinatrice ! Anne-Gaëlle Chesne répond aux besoins de qualification des encadrements bénévoles mais également salariés.

Le rôle d'employeur n'est pas toujours facile à appréhender et la ligue est un soutien dans toutes les démarches.

Ce nouveau défi ne fait que consolider le développement des activités. A ce propos, les prochains champs d'action du président Veyret et de son équipe seront d'étendre les pratiques comme la GRS, le badminton, la marche nordique ou encore la danse. Ils pourront compter sur l'expérience des commissions nationales mais aussi sur les bonnes pratiques des autres ligues.

Line Louveau



Denis Veyret, président de la ligue régionale du Dauphiné/ Savoie/ Vivarais.

CÔTÉ

QUEST

En Aquitaine, le processus de développement est en route. Avec deux fois moins de licenciés, toutes disciplines confondues, que le Dauphiné/ Savoie/ Vivarais, la ligue travaille à sa restructuration au niveau politique. L'organisation diffère de celle du DSV mais n'en est pas moins efficace.

Le renouveau pour la ligue Aquitaine a débuté en novembre 2013, date à laquelle Dominique Argues fut élue présidente. « J'étais déjà et je suis toujours présidente du comité départemental de Dordogne » précise-t-elle. Cette double casquette lui a permis d'identifier très rapidement les problèmes de fonctionnement au niveau régional. « Il y a 24 personnes qui siègent au conseil d'administration mais par manque de temps et à cause des trajets, la moitié peuvent être présentes régulièrement et prendre part aux débats lors des réunions ». Un groupe appelé comité de direction a alors été créé. Il se compose des trois présidents des comités Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gironde et du vice-président de la Dordogne associés au secrétaire, au trésorier et au conseiller technique national, Eric Lamarque qui apporte notamment son expertise en matière de professionnalisation de la structure. Tous les deux mois, le pôle direction se réunit pour proposer des actions concrètes. Le conseil d'administration quant à lui se regroupe pour des réunions statutaires trois fois par an.

A la différence du DSV, chaque comité qui

compose la ligue Aquitaine représente un pôle activité. Des activités étant plus développées que d'autres dans les départements, la répartition s'est faite naturellement : la gymnastique féminine et masculine pour les Landes, les pratiques artistiques et culturelles pour les Pyrénées-Atlantiques, les sports collectifs et le twirling pour la Gironde et pour terminer les sports de pleine nature, l'éveil de l'enfant, le JAMDA et la GFD pour la Dordogne.

SE PROFESSIONNALISER POUR AVANCER

« Les objectifs ne peuvent s'atteindre qu'avec des bénévoles », Dominique Argues en est convaincue.

Les démarches de recrutement d'un agent de développement sont déjà faites et la personne même déjà trouvée !

Il ne manque plus que la réponse du CNDS concernant la demande de financement. Marion Harambilleis, présente lors des der-

nières Assises de printemps à Besançon aura pour mission de développer les activités pour gagner en nombre de licenciés. Elle travaillera aussi sur la mise en place du BAFA dans les comités car actuellement il n'est présent que dans les Pyrénées-Atlantiques. Enfin, elle réfléchira à des concepts de sport-santé et de développement durable. Son rôle sera également de chapeauter les futurs emplois d'avenir qui arriveront dans les comités.

Les ligues DSV et Aquitaine ne sont pas aux mêmes étapes de développement mais ce qui est sûr c'est qu'elles avancent toutes les deux. L'objectif à terme est d'avoir sur tout le territoire national une homogénéité aussi bien dans la structuration que dans les pratiques proposées par la fédération.

Line Louveau

LE POINT JURIDIQUE

Selon l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984, les fédérations peuvent déléguer à des organes internes (ligues régionales, comités départementaux) une partie de leurs attributions dans la limite de la compétence territoriale de ces derniers.

Ces structures associatives représentant les fédérations au niveau local sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales.

Le décret n°2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type fixe les modalités de participation à la vie des fédérations sportives des établissements qu'elles agrément.



Dominique Argues, présidente de la ligue Aquitaine et Patrick Casenave, président du comité départemental de Gironde.



En 2014, le séjour SoLeader s'est déroulé à Bordeaux.

ALIMENTER

LES JEUNES...

Ce n'est pas une révélation : pour être en bonne santé il faut pratiquer une activité physique régulière mais aussi avoir une alimentation équilibrée. Les associations sportives, par l'intermédiaire des éducateurs, se doivent de sensibiliser les jeunes à la nutrition et leur donner quelques repères. Comment faire ? Quel discours tenir ? Passage en revue des comportements alimentaires des adolescents.

L'approche moralisatrice, on oublie tout de suite, ça ne fonctionne pas ! A proscrire donc les : « mange pas ça, ça fait grossir » le dialogue sera tout de suite rompu. Alors pour faire passer des messages aux ados sans se les mettre à dos, il faut être plus rusé ! On la joue basique en s'asseyant sur un praticable et en échangeant les expériences, sous forme de questions-réponses pour cibler les connaissances des jeunes en la matière. Peut-être que dans le réseau de l'association, une diététicienne pourrait faire une intervention à l'entraînement ? Ou encore utiliser la méthode de l'éducation par les pairs comme il l'est expliqué dans les pages suivantes. Il n'y a pas de formule magique mais seulement un conseil : rester le plus naturel possible et sans tabou. On ne juge pas, on écoute !



DÉCLENCHER UNE PRISE DE CONSCIENCE

Au quotidien, même si les bases de l'alimentation sont connues, il n'empêche que la facilité prend le dessus. La cantine est mauvaise alors on va au fast-food, on saute un repas alors on grignote après. Il faut savoir que le corps a besoin de repères. Il est donc primordial de prendre des repas à heures fixes. En France, trois repas par jour constituent le schéma classique auxquels s'ajoute le goûter pour les enfants et les adolescents. L'important est de faire comprendre aux jeunes que rien n'est interdit et que la frustration ne doit pas s'installer. Il s'agit qu'ils apprennent à réguler les apports nutritionnels et qu'ils soient conscients de ce qui est bon ou pas pour se sentir bien dans sa peau.

Line Louveau

Toutes les informations sur la nutrition sur le site www.mangerbouger.fr

EN COMPÉTITION

Faut-il se nourrir d'une façon particulière quand on fait du sport intensif ? C'est mathématique : comme on dépense beaucoup de calories lors des entraînements et des compétitions, il faut en consommer autant pour refaire le plein ! On mange donc de tout en insistant sur quelques aliments. Les glucides, présents dans les pâtes, le riz, le pain, etc., donnent de la puissance et de l'endurance. Il faut les consommer la veille au soir ou plusieurs heures avant la compétition ou l'entraînement pour ne pas être en pleine digestion au moment clé !



QUIZ DES IDÉES REÇUES :

MANGER UNE BARRE « LAIT ET CHOCOLAT » C'EST COMME BOIRE UN VERRE DE LAIT ?

FAUX ! Ne pas considérer comme une vérité ce que certaines publicités télévisées cherchent à faire croire ! Ce genre de barre contient quatre fois moins de calcium qu'un grand verre de lait mais surtout deux fois plus de sucre et quatre fois plus de matières grasses. Attention à toutes les barres chocolatées en général et même à certaines barres de céréales ; ce n'est pas forcément énergétique ! Pourquoi ne pas inciter les jeunes à regarder les apports nutritionnels de ce qu'ils mangent sur les boîtes d'emballage ?

BOIRE DU SODA LIGHT, C'EST COMME BOIRE DE L'EAU ?

FAUX ! C'est vrai que les boissons « light » sont très peu caloriques, puisqu'on a remplacé le sucre par un édulcorant. Mais attention : elles ont l'inconvénient d'entretenir l'attirance pour le sucré et donc de donner envie de manger... sucré ! Ici pas de miracle, l'eau est la meilleure des boissons. Cependant s'il faut faire un choix privilégier les jus de fruits naturels qui seront sources de vitamines. Et durant les compétitions pourquoi ne pas se procurer une boisson énergétique (à ne pas confondre avec les boissons énergisantes qui ne donnent pas des ailes !). (voir article dans le numéro 2541 du magazine Les Jeunes).



QUAND ON NE GROSSIT PAS, ON PEUT MANGER CE QU'ON VEUT ?

FAUX ! Lorsque l'on se trouve trop mince, il ne s'agit pas de se mettre à manger n'importe quoi et en quantité disproportionnée, ça ne changera rien. Il est important de manger de tout en quantité raisonnable y compris fruits, légumes et féculents. Le sport aidera à développer la musculature. Ne pas abuser des aliments sucrés qui ne font ni grandir ni prendre du muscle, ils sont même néfastes pour les dents !

LE FAST-FOOD, IL NE FAUT PAS Y ALLER ?

FAUX ! On entend souvent dire que le fast food ce n'est pas équilibré, que ça fait grossir, en réalité il ne pose pas de problème à condition de faire attention à quelques détails et de ne pas y manger trop souvent. De façon générale, il vaut mieux choisir le hamburger dans lequel il y a le plus de salade ou de tomate. Ce qui est vraiment dangereux ce sont les frites ; alors on prend la petite portion ou encore mieux la salade ! On prend le soda light ou de l'eau sachant qu'un soda « normal » équivaut à 6 morceaux de sucre ; c'est plus raisonnable. Côté dessert il faut équilibrer, si on prend les frites il sera préférable de prendre des fruits, si on n'a pas pris de frites, on se laisse tenter par un dessert ! Fast-food le midi égale fruit et légumes le soir !

EN AVRIL, MANGEZ, BOUGEZ C'EST FACILE !

C'est avec ce slogan que la Mutualité Française s'est proposée d'aller à la rencontre du public dans quatre départements de la région Pays de la Loire tout au long du mois d'avril. La ligue régionale FSCF n'a pas manqué l'occasion de participer à cette campagne de sensibilisation. Nicolas Boisneau, agent de développement, a présenté le projet de la ligue lié aux activités physiques adaptées et à la sclérose en plaque. Fort de cette alliance Mutualité Française/FSCF, des interventions sur l'alimentation et l'activité physique dans des structures mutualistes comme pharmacie ou centres dentaires ont été organisées. En binôme diététicien/éducateur sportif, les missions étaient d'aider les personnes à remplir le questionnaire sur l'activité physique, faire le point sur les réponses, apporter des conseils personnalisés et enfin orienter les personnes vers des associations FSCF à proximité du lieu d'intervention ou vers le label Sport-Santé mis en place dans les Pays de la Loire. Agents de développement et éducateurs sportifs de la FSCF se sont donc mobilisés dans quatre villes différentes : Nantes, Montaigu, Angers et Le Mans. D'autres actions sont à prévoir en collaboration avec la Mutualité Française.

JEUNESSE ET PRÉVENTION,

ÇA VA DE PAIR...

A l'occasion de la parution du numéro 43 des Cahiers de l'action, « Education pour la santé des jeunes : la prévention par les pairs », l'Injep a organisé, jeudi 16 avril 2015, une conférence débat à l'université Paris Diderot. La Fédération Sportive et Culturelle de France a rencontré un des intervenants, Eric Le Grand, sociologue et membre de la chaire de recherche sur la jeunesse à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).



DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TRAVAILLEZ-VOUS SUR LE SUJET DE LA PRÉVENTION SANTÉ PAR LES PAIRS ?

Je travaille ce sujet plus précisément depuis 2010. A cette époque, j'ai été choisi comme évaluateur national par le fond d'expérimentation des jeunes pour évaluer quatre projets d'éducation pour la santé par les pairs sur le territoire national. Pendant deux ans, j'ai été amené directement à rencontrer directement des jeunes qui s'engageaient sur cette idée, des professionnels accompagnateurs et bien sûr d'autres jeunes qui participaient à des actions réalisées par ces éducateurs-pairs. Cette évaluation a donné lieu au rapport Espair. Par la suite, j'ai eu l'occasion d'accompagner des projets pour la Ligue nationale contre le cancer et suivre aussi d'autres projets comme les Noz'ambules à Rennes, des étudiants relais pour prévenir l'alcoolisation des jeunes sur l'espace public. A ce propos, j'ai mené une étude exploratoire appelé Pair-dure pour savoir un an ou deux

ans après la fin de leur engagement, ce que cette expérience avait eu comme impact sur la santé de ces jeunes étudiants-relais mais aussi sur leur insertion professionnelle. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de coordonner un numéro de la revue La santé de l'homme sur cette question et de participer à de nombreuses réflexions sur cet aspect, notamment lors de la rédaction de l'avis de la conférence nationale de santé de juillet dernier portant sur la santé des jeunes. Actuellement, je m'intéresse plus particulièrement à la question de la formation de ces jeunes mais également au regard des professionnels.

QU'EST-CE QU'UN PAIR ?

Etre un pair est toujours quelque chose d'assez singulier. Il y a dans les projets d'éducation pour la santé par les pairs, différents profils selon les projets, cela peut être des sans domicile fixe, qui vont s'exprimer auprès d'autres, des prostitués, des personnes ayant des problèmes mentaux, etc. Dans ce cas, on pourrait dire que c'est la singularité du milieu qui fait « le pair », sa connaissance, sa pratique, etc. Dans le cadre de jeunes, la situation est un peu plus paradoxale. Le fait d'être jeune peut effectivement, en terme d'âge à peu près similaire, être un premier critère. Toutefois, c'est plus le sentiment d'appartenance qui va jouer : on est du même lycée, de la Mission locale, etc. Quoiqu'il en soit, devenir un pair-éducateur, entraîne d'une certaine façon une asymétrie, on n'est plus totalement l'égal de l'autre, car on est formé, accompagné. C'est bien pour cela qu'il faut aussi accompagner ces jeunes éducateurs pairs en faisant attention à ne pas les mettre dans des situations de fragilité. Par exemple, en milieu scolaire, certains pourraient se faire traiter de « fayot ».

L'accompagnement de l'adulte, tant dans le positionnement de ces jeunes que dans leur « publicité » est donc essentiel. Pour autant, ils savent qu'ils ne peuvent pas être pairs tout le temps. Dans les projets que j'ai pu voir, la durée pour eux, si on réfléchit en année scolaire par exemple, est d'un an, pas plus. Cela doit rester du domaine de l'expérience. Et surtout comme ils le disent, rester plus longtemps leur ôterait cette créativité, cette fraîcheur qui font que leur discours passe plus facilement que celui d'un adulte. Comme ils le disent, passé ce délai, on devient trop professionnel !

EN QUOI LA PRÉVENTION PAR LES PAIRS ET PAR LES ADULTES EST-ELLE COMPLÉMENTAIRE ?

Très bonne question... Il est important de dire que les jeunes ne peuvent pas tout et qu'en aucun cas, les adultes doivent se désengager de leur responsabilité. L'éducation pour la santé par les pairs doit être considérée avant tout comme une stratégie s'intégrant dans un ensemble plus vaste d'actions. Il serait vain, voire stupide de penser que tout va se résoudre avec l'apport unique de jeune. Ce n'est pas faire injure à leurs capacités, loin s'en faut, mais bien plutôt pointer que l'éducation pour la santé par les pairs n'est pas une nouvelle formule magique de prévention. C'est avant tout un des leviers d'actions que l'on peut envisager dans un ensemble plus vaste qui peut être des actions sur l'environnement des jeunes, sur les postures professionnelles des adultes, accompagnées de campagnes de prévention non stigmatisantes et non moralisatrices, comme on peut en voir encore trop souvent.



Le Bus Info Prévention (BIP) est une unité mobile pour la prévention de proximité auprès des jeunes franciliens. Ce dispositif a été mis en place par le Crips Ile-de-France

QUELS SONT LES LIEUX PRIVILÉGIÉS D'ACTION ?

Je dirai que tous les lieux, quels qu'ils soient, offrent des potentialités pour faire de la prévention santé. Toutefois, chaque lieu a ses spécificités, son histoire et un rapport plus ou moins fort, plus ou moins évident avec la santé. Il faut donc bien réfléchir avec les professionnels sur la façon dont on peut aborder la santé et se mettre d'accord sur ce que l'on entend par

santé. Santé en terme bio médical ou santé comme ressource pour l'émancipation. Choisir entre ces deux définitions n'est pas qu'un point de détail car cela oriente par la suite la nature des actions à développer. Le milieu des associations sportives peut être un bon levier effectivement, mais chaque sport a sa spécificité, sa culture et il convient de bien l'appréhender pour réfléchir aux questions de prévention santé car, paradoxalement, la pratique d'un sport peut aussi avoir des effets néfastes

sur celle-ci. Donc il faut aussi s'entendre sur la définition du sport, son rôle par rapport à la santé, de quelle façon on le pratique, etc. Les associations sportives ont un rôle important à jouer dans cette prévention santé.

Propos recueillis par Line Louveau

Toutes les actions de l'Injep sur le site : www.injep.fr

A PROPOS DE L'INJEP...



L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la Jeunesse, portefeuille exercé aujourd'hui par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

L'INJEP porte l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, ainsi qu'un centre de ressources destiné aux professionnels et décideurs du secteur. Il est également l'opérateur du programme européen « Erasmus + Jeunesse & Sport » que finance la Commission européenne. Il fait enfin partie, avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et l'association France volontaires, du groupement d'intérêt public constituant l'Agence du service civique.

SE FORMER

AU SPORT-SANTÉ

Le sport santé est devenu une priorité pour l'État. Les financements et les subventions très orientés sur cette thématique le prouvent. Dans le même temps, les pratiquants d'activités physiques sont de plus en plus demandeurs de prendre soin de leur corps pour être en bonne santé. La FSCF et son institut de formation FORMA', déjà investis dans ces problématiques depuis quelques années, passent à une étape supérieure, celle de proposer non seulement des activités en adéquation avec les enjeux sanitaires mais également depuis 2015 de proposer un module de formation qualifiant destiné à des animateurs/éducateurs.

Pour l'acquisition et le maintien d'une bonne santé, les experts recommandent un minimum de 60 minutes par jour d'activités physiques d'intensité modérée ou plus élevée chez les jeunes, sous forme de sport, de jeux ou d'activités de la vie quotidienne. Il faut inclure dans ce programme des activités d'intensité élevée et des activités de renforcement des muscles et des os selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2011. Le sport santé, aux yeux de l'État, c'est proposer une activité physique qui va permettre soit de prévenir des maladies chroniques non-transmissibles (diabète, cancers, problème cardiovasculaire, etc.), soit de réduire les symptômes des personnes déjà atteintes par ces maladies.

Dans les deux cas, la pratique du sport se révèle essentielle pour développer le sentiment de mieux-être à la fois physique et psychique.

L'activité permet également le maintien des fonctions cognitives. Un autre fléau à combattre est celui de la sédentarité qui entraîne le surpoids et l'obésité à tout âge et auquel les plus jeunes doivent être sensibilisés notamment lors de leur pratique dans les associations sportives.

L'ACTION DE FORMA'

L'institut de formation FORMA' a pris l'initiative de construire un module de formation santé bien-être intégré dans son dispositif de formation BPJEPS sur cette thématique, l'avantage étant que ce module n'est pas réservé aux stagiaires du Brevet Profes-

sionnel. En effet, n'importe quelle personne voulant se former au sport-santé pourra être accueillie. Le projet a été élaboré en collaboration avec les commissions nationales médicale et santé, bien-être, mieux-être de la fédération.

De nombreux professionnels de la santé comme des kinésithérapeutes, des médecins ou encore des éducateurs d'activités physiques adaptées ont participé à sa conception.

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les animateurs/éducateurs sportifs sur cette thématique en les initiant à l'accueil de personnes en difficulté de santé. Le maître mot reste l'accessibilité comme dans toutes les pratiques que propose la FSCF. Les pratiquants doivent avant tout éprouver du plaisir et se réapproprier leur corps dans la pratique d'une activité physique adaptée à leur capacité.

Les futurs stagiaires pourront aborder les axes suivants : le contexte sociopolitique et fédéral sur les orientations sport/santé, les situations pathologiques particulières, les personnes en difficulté de santé, les capacités fonctionnelles d'une personne, les potentialités de risque chez les pratiquants en difficulté de santé, les activités physiques sportives à chaque pratiquant, les signes d'alerte et les conduites à tenir en cas de problème et enfin responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé. Un programme riche qui permettra aux diplômés de proposer des actions concrètes dans leurs structures respectives.

Line Louveau

ATOIFORM' AU NATIONAL

Lors des Assises de Printemps de mars dernier, l'objectif a été annoncé, le programme ATOIFORM' initialement développé par la ligue du lyonnais de la FSCF va être décliné sur l'ensemble du territoire national. Une action qui reflète bien les capacités et les compétences de la fédération dans ce domaine. Pour rappel, depuis la saison 2012/2013, 27 associations de la ligue du Lyonnais ont signé la charte ATOIFORM' pour permettre aux personnes fragilisées (séniors, personnes handicapées, personnes touchées par une maladie chronique) de pratiquer une activité physique adaptée.

Tout sur le programme ATOIFORM' sur le site de la ligue du Lyonnais : www.fscf-lyonnais.org

Toutes les formations proposées par FORMA' sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr



AD'

APTEZ-VOUS

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) comme les commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires, etc. L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour se rendre accessibles. Fin 2012, en France, à quelques mois de l'échéance, seulement 30 % de ces établissements l'étaient. Face à ce constat, tous les acteurs ont compris que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée. Le Gouvernement a donc décidé d'agir. Après de nombreux échanges entre les grandes associations du secteur du handicap, les représentants des établissements privés et des collectivités territoriales, un accord a été trouvé avec la création des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

L'agenda d'accessibilité programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, si cette date reste en vigueur, l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée offre la possibilité de bénéficier d'un délai maximum de 3 ans (sauf cas particuliers liés à la taille de l'ERP en fonction des travaux et des difficultés économiques) afin de les financer les aménagements visant à respecter les règles d'accessibilité. Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du préfet).

Les établissements qui ne déposent pas un Ad'Ap avant le 27 septembre 2015 et

A L'EXTÉRIEUR

- Le parking : une place adaptée d'une largeur d'au moins 3,3 m et proche de l'entrée
- La porte : Une poignée facile à manoeuvrer, une largeur supérieure à 0,8 m
- L'entrée doit être accessible pour tous
- L'accès extérieur depuis la voie publique jusqu'à l'établissement doit être d'une largeur de 1,2 m et réalisé dans un matériau distinct de l'environnement (ex: dallage)

A L'INTÉRIEUR

- L'accueil : le mobilier d'accueil doit être adapté aux personnes de petites tailles et en fauteuils roulants
- La circulation : les largeurs entre les allées principales et intermédiaires doivent mesurer respectivement 1,2 et 0,9 m minimum
- Les cabines d'essayage ou de soins : au moins une doit être accessible avec un diamètre supérieur à 1,5 m, une chaise et une barre de force pour se relever
- Les sanitaires doivent être conformes aux règles d'accessibilité
- Les escaliers doivent être suffisamment éclairés, être antidérapants et avoir une ou deux rampes selon la largeur de l'escalier.

ne respectent pas leurs obligations seront passibles d'une sanction de 2 500 euros et retomberont sous le coup de la loi de 2005 qui prévoit des poursuites pénales, soit 45 000 euros d'amende et, en cas de récidive, des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

QUE PRÉVOIT L'AD/AP ?

Les grands principes de la loi de 2005 sont conservés, mais outre le rallongement du délai légal, l'Ad'AP permet d'apporter 4 améliorations notables. Tout d'abord, cette nouvelle directive prévoit la simplification des normes ; désormais, elles tiennent compte de la diversité des établissements recevant du public et sont différentes selon la taille de l'établissement. Ensuite, une campagne d'information internet et radio est prévue pour expliquer et mobiliser les personnes concernées. Une aide au financement a également été signée avec la Caisse des dépôts et consignations pour le public et Bpifrance (entreprise d'offres de

solutions de financement) pour les acteurs privés. Enfin, la mobilisation des services de l'Etat avec les correspondants Accessibilité et le recrutement de 1000 jeunes dans le cadre du service civique, futurs ambassadeurs de l'accessibilité permettront d'aller à la rencontre des commerçants dans les territoires pour les accompagner dans leurs démarches.

Line Louveau

Rendez-vous sur
www.accessibilite.gouv.fr

#accessibleatous





OUVERT

à tous ?

Bonne nouvelle, très bientôt votre établissement sera accessible à tous.

Vous êtes gestionnaire ou propriétaire d'un établissement recevant du public ? S'engager pour l'accessibilité est plus simple que vous ne le croyez avec l'**Agenda d'accessibilité programmée**. Signez-le avant le 27 septembre 2015. Pour cela, rendez-vous sur www.accessibilite.gouv.fr.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



LE RETOUR

DU BÂTON

Les 24, 25 et 26 avril derniers se sont déroulés à Nantes (44) les finales nationales individuelles de twirling. Le palais des sports de Beaulieu, antre des handballeurs professionnels de la ville est devenu, pour l'occasion, le lieu de rassemblement des twirleurs de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

50 compétiteurs étaient présents lors de ce rassemblement grandement attendu par les passionnés et qui marque, pour certains, la fin de la saison sportive. Ces finales nationales regroupent les meilleurs twirleurs de France et ce, dans chaque catégorie d'âge jusqu'aux juniors. Discipline complète puisqu'elle allie chorégraphie, souplesse et manipulation de bâton, le twirling fédère le public féminin en grande majorité mais aussi de jeunes garçons (5% des participants pour cette compétition).

Les passages se sont enchaînés toute la journée du samedi. A tour de rôle et selon leur catégorie, les jeunes se sont confrontés aux yeux avertis des 150 juges. Seuls au milieu du terrain, ils ont dû surmonter leur trac et ne pas trembler lors des deux minutes de prestation. Les notes sont annoncées dans la foulée et transférées au secrétariat qui se chargeait de mettre tous ces chiffres dans un logiciel informatique. Deux notes sur dix sont attribuées : la note technique et la note artistique ; le dernier critère est lié aux pénalités dues au nombre de chutes du bâton. Si, pour certaines catégories, le classement est établi directement après la prestation du samedi, pour d'autres, qui présentent un effectif plus important, les quinze meilleur(e)s de la première journée effectuent un nouveau passage le dimanche.

DÉMARRER AUX AURORES

7 heures du matin, c'est l'heure à laquelle a débuté la compétition. Autant dire que pour les participants, les organisateurs et les bénévoles, la nuit a été courte. Pour Yves Lambert, responsable de la commission nationale de twirling depuis 2008, « ce ne sont pas de bonnes conditions ». Conscient des problématiques attenantes à l'élaboration d'un tel événement, il travaille avec les autres membres de la com-

mission à l'amélioration de ce week-end chargé. Mais cette situation s'explique par un constat positif : le nombre de licenciés en twirling à la FSCF augmente. Les compétiteurs sont par conséquent plus nombreux alors que les créneaux horaires eux ne sont pas extensibles ! Un autre critère à prendre en compte, ce sont les infrastructures. « Il faut trouver des organisateurs et une ville qui disposent de plusieurs complexes sportifs en même temps » souligne Yves Lambert. Pour Nantes, en plus du palais des sports de Beaulieu, quatre autres sites de compétition ont été réquisitionnés ; sans compter les salles de restauration !

LA CONVIVIALITÉ AVANT TOUT

La tradition FSCF veut que, le samedi soir lors des événements nationaux de twirling, ait lieu une fête de nuit. Un spectacle mélangeant théâtre et chant a emporté les spectateurs fredonnant à leur tour des airs bien connus.

11 associations de Loire-Atlantique ont rassemblé leurs forces pour mettre sur pied cet événement. Les 260 bénévoles ont donné le meilleur d'eux mêmes pour offrir aux visiteurs des souvenirs inoubliables. Une grande majorité se retrouvera à Mézériat (01) le dernier week-end de juin pour les finales nationales mais cette fois ci par équipe ou en duo.

Line Louveau

LE CONCEPT « AMIS DU CD44 »

Toute personne possédant une licence en Loire Atlantique fait partie des « Amis du CD44 ». A partir de ce principe, le comité départemental a souhaité répondre à trois objectifs : permettre d'avoir des personnes ressources, créer du lien entre les licenciés et enfin créer une dynamique solidaire dans le département. L'idée a vu le jour lors de l'organisation du Congrès national de la Baule en 2012. Pour l'occasion, deux groupes de bénévoles s'étaient créés, ceux du club de la Baule Escoublac et ceux du CD44. Ce dernier était composé de personnes venant de différentes associations du département. Les bénévoles se sont positionnés en fonction de leurs compétences mais aussi de leurs souhaits pour réaliser des missions informatiques, d'accueil ou encore de vente. Cet événement a permis de créer du lien entre adhérents notamment avec les personnes qui possèdent une licence mais qui ne pratiquent plus une activité. Aussi, nombreux séniors rattachés à une association ou à une activité sont redevenus membres de la FSCF. Au terme de ce Congrès, de nombreux bénévoles d'associations et d'activités différentes ont sympathisé et souhaité se revoir. Les amis du CD44 étaient nés ! Ainsi, chaque début de saison, le groupe se réunit autour du calendrier annuel des manifestations et se répartit les missions en fonction des demandes des clubs organisateurs mais aussi du comité départemental.





LES MANIFESTATIONS FSCF, ELLES ASSURENT !

En cette période de pleine effervescence pour les associations de la FSCF, notamment à travers les manifestations sportives et culturelles, il n'est pas vain de se plonger dans les méandres du champ assurantiel.

Les assurances obligatoires que doivent respecter les associations offrent des garanties pour un périmètre d'activités bien déterminé. A ce titre, chaque dirigeant d'association instigateur de nouveaux projets qui se trouveraient hors champ du périmètre assurantiel défini, doit avoir la sagesse de s'interroger sur sa couverture.

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour toute association. L'article L. 321-1 du Code du sport dispose que : *Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leurs activités des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport (...).*

L'objectif visé par cette disposition est d'assurer l'indemnisation des préjudices subis dans le cadre des activités associatives. L'absence de souscription d'un tel contrat d'assurance est d'ailleurs punie pénalement.

Toutefois, l'étendue des garanties du contrat d'assurance responsabilité civile étant libre, des clauses exonératoires de garanties peuvent exclure certains dommages voire certaines pratiques. Il est donc

indispensable d'être particulièrement vigilant sur les termes du contrat souscrit.

Pour satisfaire à l'obligation de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile, la FSCF en tant qu'intermédiaire en assurance, propose un contrat d'assurance « **Responsabilité Civile Association** » adapté aux activités de l'association.



L'ASSURANCE DOMMAGE CORPOREL

Si l'assurance de responsabilité civile couvre les dommages causés par l'activité de l'association, une assurance couvrant les dommages subis par ses adhérents est également indispensable.

L'article L. 321-4 du Code du sport dispose que : « *Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer* ».

L'assurance « **Activité** », proposée par la FSCF, couvre le licencié dans sa pratique associative aussi bien sur les dommages qu'il se crée à lui-même que sur ceux qu'il commet à autrui.

L'ASSURANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

La pratique d'une activité en association entraîne des déplacements constituant un risque potentiel. Il est donc indispensable de vérifier que les conducteurs soient bien assurés personnellement pour ce type de

prestation, et qu'ils soient titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Cependant, une assurance supplémentaire couvrant les dégâts du fait des véhicules est conseillée aux associations dont les membres font régulièrement usage de leur véhicule au profit de leur association afin que leur assurance personnelle ne soit pas engagée et d'éviter le risque de malus.

Le contrat « auto-mission » que propose la FSCF couvre les dommages et accidents en lieu et place de l'assurance du conducteur.

LA RENÉGOCIATION DES GARANTIES D'ASSURANCE

Lorsqu'une association souhaite mener à bien un ou plusieurs projets nouveaux, susceptibles de sortir du champ de son activité normale et pour laquelle ses préposés (salariés, bénévoles, adhérents ...) seront amenés à prendre eux aussi des fonctions nouvelles, alors le risque de ne plus être couvert par son contrat d'assurance est fort.

Il est donc important que l'association informe par écrit son assureur afin de vérifier

sa bonne couverture ou, le cas échéant, réaliser un avenant au contrat d'assurance préexistant au risque sinon de ne pas être couverte pour l'activité donnée.

Plusieurs associations FSCF ont rencontré des difficultés de ce genre, par exemple suite à un projet de rénovation de locaux faisant appel au bénévolat, suite également à la mise en place d'un stage de sport dit « à risque », ou enfin suite à l'organisation d'une manifestation de grande envergure regroupant plusieurs centaines de personnes et pour laquelle l'assurance n'avait pas été informée du grand nombre de participants. Dans ce dernier cas en effet, l'organisateur est tenu d'assurer la sécurité des personnes sous peine de voir sa responsabilité engagée, mais aussi celle des biens mobiliers ou immobiliers mis à disposition. L'article L. 331-9 du Code du sport impose ainsi à l'organisateur d'être assuré dans les conditions visées à l'article L. 321-1 du Code du sport.

Arthur Boileau et Quentin Mlapa

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service assurance de la FSCF (assurance@fscf.asso.fr)

LE REGISTRE SPECIAL DES ASSOCIATIONS

Les associations tiennent une place importante dans la société française. A ce titre, elles doivent respecter de nombreuses formalités administratives. Une de ces formalités consiste en la tenue d'un document retraçant les étapes importantes de la vie d'une association, communément appelé « registre spécial ».

Les associations ont pour obligation de tenir ce registre, sur lequel toutes les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration de l'association sont transcrits¹. Cette obligation est issue de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association².

Le but visé par ce document est de permettre aux administrations de procéder à des contrôles. Le registre spécial doit être un document composé de pages reliées de façon indissociables, il n'est donc pas

envisageable d'utiliser un classeur ; en revanche un cahier broché est adapté pour répondre à ce critère.

Le registre spécial doit être tenu au siège de l'association, tout au long de son existence. Les changements et modifications doivent être reportés proprement, c'est-à-dire sans blanc, ni rature, et de façon chronologique. L'intérêt du registre spécial est d'avoir une valeur probante en cas de litige. Toutes ses feuilles doivent être numérotées et paraphées par la personne habilitée à représenter l'association, il s'agit donc généralement du président de l'association.

Outre les modifications statutaires, il doit comporter, les informations relatives aux changements de dirigeants, d'adresse du siège social, ainsi que les aliénations ou acquisitions des immeubles de l'association. Les modifications portées doivent

être accompagnées de la date des récépissés de déclaration définitive.

Si les modifications statutaires ne sont pas, ou sont mal consignées sur le registre spécial, des sanctions sont possibles. Sur le plan pénal, l'association risque 1500 € d'amende en cas d'absence de déclaration modificative, de défaut de mention des modifications et changements sur le registre, d'indication irrégulière ou incomplète, ou de non-présentation devant les autorités administratives ou judiciaires en ayant fait la demande. Au niveau administratif, l'absence de déclaration ou une déclaration incomplète peut entraîner le retrait ou le non-renouvellement d'une subvention.

Il est donc essentiel pour les associations de tenir correctement le registre spécial, et d'être en capacité de le présenter aux autorités compétentes.

¹ Article 6 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
² Article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'HISTOIRE

DES PREMIÈRES ACTIVITÉS

Dans les premières décennies du XXème siècle, le pratiquant ordinaire d'un patronage participe avec plus ou moins de réussite à quatre activités : il y manie le bâton, grimpe à la corde et s'exerce aux ciseaux sur les barres parallèles, y joue du clairon ou du tambour, y tire au fusil de guerre et se produit sur scène au moins une fois par an lors du «gala». Passons pour l'instant sur ce dernier aspect, pour nous concentrer sur cette belle trilogie bien symbolique de la IIIème république.

Le tir est, avec la gymnastique et les fanfares, une des 3 activités présentes dès la création de l'*Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France* (USGIMPOJF) en 1898. Elle dépend alors d'une commission de préparation militaire où se pratique le *tir aux armes réglementaires* (TAR). Ladite commission déploie une telle activité qu'en 1914, un lauréat sur trois du Brevet d'aptitude militaire l'a préparé au sein de la FGSPF. Cela se poursuit après 1919 mais il faut cependant attendre 1933 pour noter l'organisation d'une compétition civile et la commission de tir n'apparaît qu'en 1949 au sein de la toute nouvelle *Fédération sportive de France* (FSF).

La coexistence est alors difficile, chaque commission organisant son propre cham-

pionnat jusqu'à l'apparition de la *Fédération sportive et culturelle de France* (FSCF) qui signe la disparition de l'ainée en 1968. On ne sait toujours pas aujourd'hui s'il faut vraiment s'en réjouir car seule la *Fédération française de tir* (FFT) et ses délégations régionales sont habilitées à gérer la possession individuelle d'armes à feu à titre civil et sportif. Cette restriction qui fait obstacle au développement de la discipline chez tous les affinitaires se révèle encore particulièrement cruciale pour la FSCF en Alsace où l'Avant-garde du Rhin a fait de cette discipline une activité de base.

Issue du même fourneau, la gymnastique s'adresse aussi à ses débuts à des « sections » qui défilent en ordre derrière leurs drapeaux. Les évolutions collectives et les qualités athlétiques y priment sur la virtuosité individuelle et le premier championnat

fédéral n'est organisé qu'en 1910 par la commission présidée depuis cinq ans déjà par Léon Rousselet qui y reste jusqu'en 1929. La Grande Guerre interrompt le cycle et le concours de Metz prévu en 1919 pour fêter le retour de l'Alsace-Lorraine est reporté d'un an. Il accueille 8 000 gymnastes et 160 sociétés et pour la première fois le gouvernement y délègue un représentant. C'est l'époque des regroupements grandioses : à Strasbourg l'année suivante, 266 associations, 18 000 gymnastes et musiciens et au Champ-de-Mars à Paris les 21 et 22 juillet 1923 pour notre 25^e anniversaire 600 associations, 28 000 gymnastes et musiciens évoluent sous le patronage d'Alexandre Millerand, président de la République.

DES ÉVÉNEMENTS DE GRANDE ENVERGURE

Gabriel Maucurier a déjà succédé à Rousselet depuis un an quand 70 associations métropolitaines passent la Méditerranée le 14 juin 1930 avec 3 000 gymnastes et 500 musiciens pour participer au grand concours célébrant le centenaire du débarquement de Sidi-Ferruch. Si les grands rassemblements se poursuivent comme à Nice en 1932 avec 422 associations, 19 000 gymnastes et musiciens, la gymnastique fédérale connaît aussi avec cet éducateur exceptionnel un développement technique et une évolution remarquables. Période bénie où la meilleure entente règne avec l'*Union des sociétés de gymnastique de France* (USGF). Car notre vice-président Edouard Glotin, directeur des distilleries Marie Brizard, entretient les meilleures relations locales avec son collègue et ami Charles Cazalet, important négociant bordelais en vins ... mais aussi président de



l'Union des sociétés de gymnastiques de France ainsi que de la Fédération Internationale de Gymnastique !

Suite à sa fusion avec le *Rayon sportif féminin* (RSF), la fédération change son sigle pour celui de *Fédération sportive de France* (FSF) le 22 mars 1947. Le concours de 1948 à Paris réunit 8 000 gymnastes et 2 000 musiciens pour le cinquantenaire de la Fédération et les rassemblements suivants retrouvent leur participation d'avant-guerre avec 10 000 gymnastes à Saint-Etienne en 1955. En 1958 le championnat revient dans la capitale pour le soixantenaire avec 18 000 participants et réception de la fédération à l'Élysée par le président de la République, Vincent Auriol. L'année suivante la présidence de la commission passe à Jean Boucher pour 34 ans.



LES FEMMES TOUJOURS PRÉSENTES

Si les championnats féminins se déroulent indépendamment, des deux côtés les programmes des compétitions « en sections » se resserrent progressivement à partir de 1960 sur des contenus spécifiquement gymniques au détriment des activités athlétiques et collectives alors que les championnats individuels prennent de l'importance. L'élévation du niveau technique qui en découle nécessite alors une organisation des compétitions en salle qui ne permet plus de gigantesques rassemblements ; mais la nostalgie demeure et l'histoire récente reste marquée par quelques très grands championnats mixtes : Poissy en 1979, l'Île-de-France pour le centenaire de 1998 et surtout Saint-Sébastien-sur-Loire à trois reprises en 1995, 2005 et 2009. Dans ces rassemblements - et dès les ori-

gines - leurs cliques restent l'accompagnement aussi incontournable des sections de gymnastique que les fanfares régimentaires. Jadis, au cours des défilés, les clairons passaient volontiers leur instrument à ceux qui défilaient dans les rangs pour prendre leur place : beaucoup étaient à la fois gymnaste et musicien. Aussi dès 1912 la fédération se dote d'une commission spécifique placée sous la présidence de Gabriel Defrance, tambour-major de la Garde républicaine. Mis à la disposition de la FGSPF en 1919, il y reste 40 ans jusqu'à son décès en 1952. Mais la musique fédérale reste toujours sous la direction d'un très grand chef de formation car son élève, Robert Goute, est déjà le tambour-major de la Musique de l'Air quand il lui succède deux ans plus tard.

Celui-ci oriente aussitôt nos fanfares qui ne se produisaient jusqu'alors qu'en défilés ou formations statiques vers d'autres

horizons et publie dans *Les Jeunes* des articles techniques et pédagogiques introduisant les évolutions spatiales dans leurs présentations. Cependant ses démarches pour structurer des orchestres régionaux et fédéraux piétinent. Recruté comme permanent à la FSCF en 1970 il s'efforce d'arracher l'indépendance vis-à-vis de la gymnastique pour former avec les troupes de majorettes qui apparaissent alors dans les associations un tout plus moderne et cohérent. Devant les obstacles rencontrés, il démissionne en 1979, laissant la musique fédérale fort désemparée. Il faut rendre hommage à ceux qui ont su reprendre le témoin avec beaucoup de courage pour redresser la barre et aussi reconnaître tout ce que la musique fédérale doit à deux très grands chefs d'unités qui l'ont dirigée pendant 65 ans à eux deux.

Gilles Mourey



SOLEADER UN JOUR, SOLEADER TOUJOURS...

Le week-end du 1er mai s'est déroulée en Loire-Atlantique (44) une session SoLeader dans un climat fidèle à sa réputation. 12 jeunes ont répondu présents pour vivre l'expérience encadrés par une équipe de chevronnés.

Julie Danet, Anthony Loiseau, Florian Bureau, ils ont tous participé au séjour SoLeader l'été dernier voire même il y a deux ans ! Aujourd'hui, plus investis que jamais dans leur département, ils ont choisi de revivre la scène mais cette fois-ci du côté des animateurs. Ce sont donc eux, qui, avec l'aide de trois membres du comité départemental : Christine Cauchon, présidente, Odile Le Corsu, trésorière et Estelle Milliat, agent de développement ainsi que Sophie Hubert, bénévole de l'association La Cambronnaise, ont organisé les deux jours sur les bases du concept SoLeader.

Accueillis par le centre UCPA de Bénodet et son responsable des activités, Jean-Yves, les participants ont passé un week-end sportif évidemment mais également de partage autour des valeurs de la Fédération. L'objectif était de permettre aux jeunes du département de se rencontrer et d'interagir sur leurs expériences.

Le comité de Loire-Atlantique a obtenu laval de la Fédération pour reprendre l'appellation SoLeader. De manière à rendre accessible ce week-end, le comité départemental FSCF de Loire-Atlantique a souhaité demander une participation moindre aux structures (50 € par personne). Les

associations ont répondu présentes spontanément. C'était une occasion de remercier leurs jeunes qui s'investissent. Avec 12 inscriptions en seulement un mois, le pari est réussi !

Line Louveau



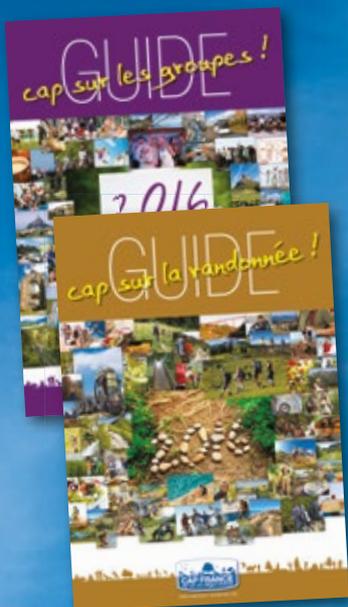
Julie et Anthony devenus juges lors de la présentation des projets.



La pluie n'aura pas eu raison des jeunes participants.

Cap sur les guides 2016 !

Disponibles en avant-première sur notre site www.capfrance-vacances.com à partir du 1er JUIN 2015 !



Guide Groupes

Collègues, cousins, musiciens, sportifs, passionnés de jeux, de nature et de patrimoine chez Cap France, à partir de 10 personnes, c'est un groupe !

Guide Randonnées

Envie d'un séjour randonnée en solo, en couple, en famille ou en entre amis ? Marchez, bougez à votre rythme avec nos « randonnées autrement ».

Cap sur LES AVANTAGES !

Remise Partenaire

-10% pour les individuels
-5% pour les groupes* sur vos séjours dans les villages Cap France



*Cumulable avec les chèques de fidélité groupes.



Cap sur LES VACANCES !

Des séjours «tout compris» à la mer, à la montagne ou à la campagne ? Toute l'année, partez vers plus de 100 destinations Cap France. Vous trouverez toujours l'offre qui vous convient !

En famille, en couple, entre amis ou en groupe, pour un week-end ou long séjour, en pension complète, demi-pension ou en location, votre village vacances vous attend !

Prix tout compris

- + Pension complète, demi-pension, location,
- + Animations et activités variées,
- + Nombreux équipements de loisirs,
- + Clubs ados, enfants et nurserie,
- + Accueil personnalisé et confort soigné,
- + Séjours à thèmes : randonnées, gastronomie, bien-être, sports, loisirs, ...

Profitez de toutes les offres de dernières minutes et des promotions cumulables avec vos réductions adhérents en vous connectant sur www.capfrance-vacances.com ou en contactant directement les villages !

Cap sur le départ

Pour réserver dans vos villages vacances, contactez-les directement.
Coordonnées dans les guides consultables sur :

www.capfrance-vacances.com

Suivez-nous...





associathèque
Partenaire de votre engagement

Accompagner les associations dans leurs projets.

Consultez nos guides pratiques mis à jour régulièrement
par des experts reconnus du monde associatif :

- Création • Fonctionnement • Emploi • Communication
- Responsabilité • Manifestation • Gestion de vos comptes
- Fiscalité • Partenariat et mécénat • Bénévolat • Collectivités territoriales...